



Huissier que dois je faire

Par **Nanou66300**, le **19/02/2021** à **13:39**

Bonjour je viens de recevoir un recommandé d huissier suite a un credit sogefinancement. Le seul credit que j ai fait date de 2003 et je penser l avoir payer. Sur le courrier ils me disent qu ils ont une requete d d'ordonnance d d'injonction de payer du tribunal datant de 2013. Je n ai jamais eu qu'un courrier. Ils disent que l huissier c est présenté chez moi et qu il est aller a la mairie se renseigner si j j'habite bien a cette adresse et la mairie leur a dit que non. J ai demandé a la mairie mais aucun huissier n est venu se renseigner.

Que dois je faire

Je ne peux pas payer

Merci

Par **P.M.**, le **19/02/2021** à **16:11**

Bonjour,

Si vous avez changé d'adresse et que la signification de l'injonction de payer n'a pas pu être à personne, vous avez encore la possibilité de la contester sur le fond mais à condition d'avoir des éléments pour le faire ce qui serait le cas si vous avez tout payé...

En tout cas, l'Huissier devrait vous fournir le détail de ce qu'il vous réclame...

Par **Quredub**, le **19/02/2021** à **19:26**

Bonjour un huissier a le droit de ne faire payer une injonction à payer datant de 2006 il ne fait pression merci

Par **P.M.**, le **19/02/2021** à **19:29**

Bonjour,

En tout cas, il vaudrait mieux ne pas mélanger deux sujets...